



SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 500

SÉANCE du 7 AVRIL 2021

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 01/04/2021

Date d'affichage : 14/04/2021

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Gabriel BERTEIN, Sébastien BERTOUT, Michel BLONDEL, Daniel BOUQUILLON, Charline CAILLIEREZ, Philippe CANLER, Philippe CARTON, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Marie DISTINGHIN, Ingrid DREMAUX, Cédric DUPONT, Jean-Paul LEBLANC, Claude LECORNET, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Roger POTEZ, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Jean-Luc TILLARD, Romain VAN CANEGHEM.

Absents excusés / Pouvoirs :

Damien BRICOUT donne pouvoir à Michel SEROUX, Alain CAYET donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Olivier DEGAUQUIER donne pouvoir à Philippe CANLER, Isabelle DERUY donne pouvoir à Roger POTEZ, Jean-Michel DESAILLY, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Evelyne DROMART donne pouvoir à Daniel BOUQUILLON, Gérard DUE, Claude FERET donne pouvoir à Pierre ANSART, Michel FLAHAUT, Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Jean-Marie DISTINGHIN, Pierre GUILLEMANT, Léon LEBAS donne pouvoir à Gabriel BERTEIN, Jean-Guy LESAGE donne pouvoir à Philippe CANLER, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Pierre ANSART, Jean-Claude LEVIS donne pouvoir à Michel MATHISSART, Didier MICHEL donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Bernard MILLEVILLE donne pouvoir à Michel MATHISSART, Arnold NORMAND donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, Jean-Claude PLU donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Eric POULAIN donne pouvoir à Michel SEROUX, Jean-Pierre PUCHOIS donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, Richard SKOWRON donne pouvoir à Ernest AUCHART, Daniel TABARY donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Alain VANGHELDER donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 24
- Votants : 45
- Pouvoirs : 21

Vote :

- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstention : 0

« AFFECTATION DE RESULTATS 2020 »

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,
Considérant ses résultats conformes à ceux du Compte de Gestion 2020 de madame le Receveur,
Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent pour la section d'investissement de 219 989,92 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 428 346,71 €
- Un solde de restes à réaliser de - 15 000,00 €

Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Compte tenu des excédents disponibles et des projets d'investissements futurs, il n'est pas nécessaire d'affecter de crédit à la section d'investissement.

Décision d'affectation :

Affectation au budget primitif 2021 de l'excédent de la section d'investissement reporté pour un montant de 219 989,92 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation :

Affectation au budget primitif 2021 de l'excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 428 346,71 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).



**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**

Françoise ROSSIGNOL